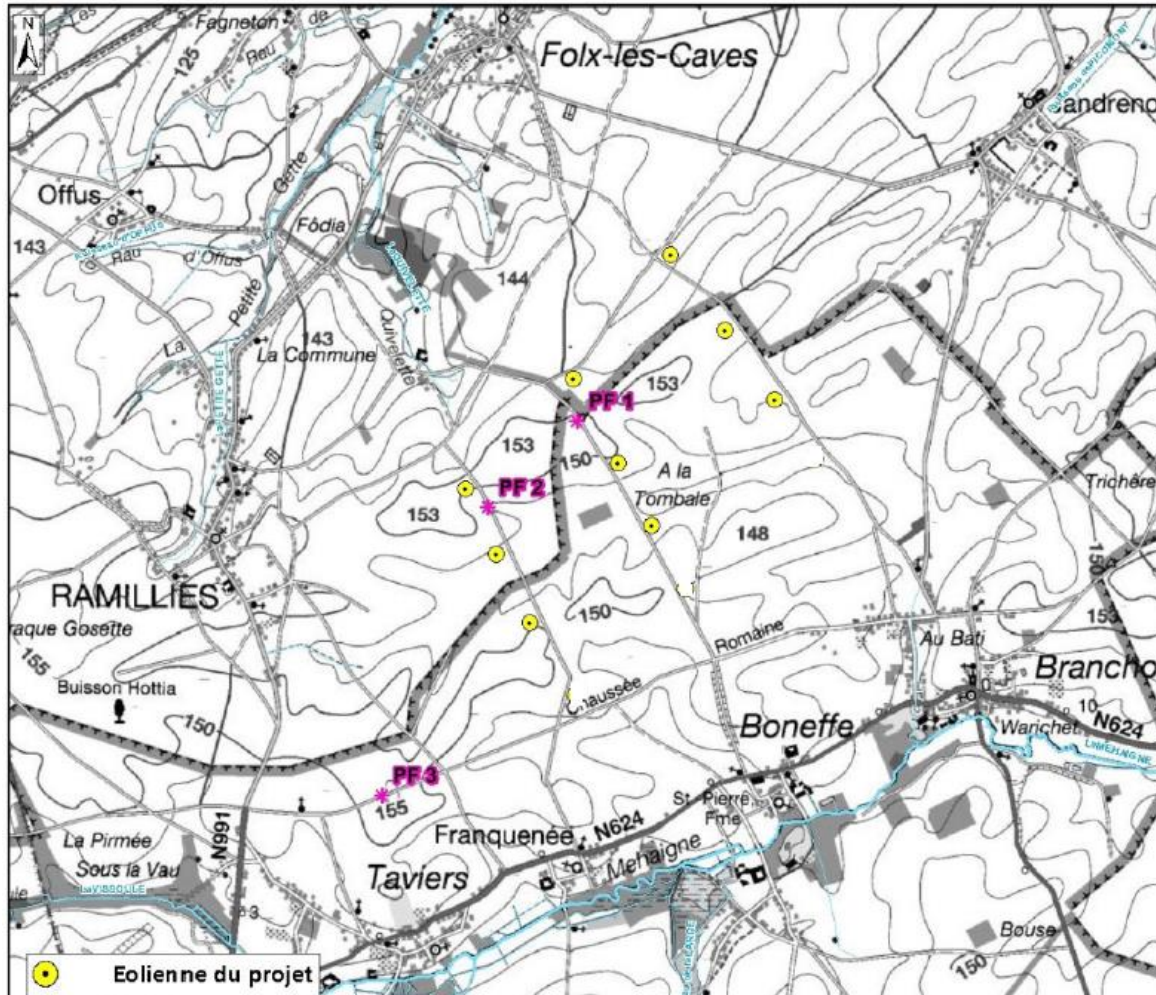


Projet de parc éolien de la Plaine de Boneffe

Fiche technique



1. Résumé du projet :

- ✓ Le projet développé par Eneco Wind Belgium avec la participation de la coopérative citoyenne HesbEnergie (à laquelle se sont associées les coopératives Nosse Moulin et Champ d'Énergie) a obtenu le 31 mars 2017 un nouveau permis pour l'implantation de 9 éoliennes d'une hauteur maximale de 150 m en bout de pale, disposées en trois lignes parallèles orientées nord-ouest/sud-est, entre les villages de Boneffe, Jandrenouille, Folx-les-Caves et Ramillies ;
- ✓ Le parc éolien est idéalement localisé en regard du « potentiel vent » wallon. Chaque éolienne développera une puissance de 2,2 MW. Ces machines seront livrées et entretenues par la société danoise Vestas. La production globale annuelle nette du parc éolien telle qu'attendue est équivalente à la consommation d'électricité annuelle d'au moins 12.000 ménages wallons ;
- ✓ Les éoliennes seront implantées sur des terrains privés en zone agricole ;
- ✓ Toutes les éoliennes sont situées à plus de 900 m de la limite des zones d'habitat environnantes soit une distance beaucoup plus grande que les 600 m recommandés par le Cadre de référence wallon de juillet 2013 (4 fois la hauteur totale de l'éolienne) ; seules 3 habitations isolées sont situées à 600 mètres des éoliennes les plus proches

- ✓ Le projet permettra d'éviter annuellement le rejet d'environ 20.000 tonnes de CO2. En d'autres termes, il permettra de compenser les émissions de gaz à effets de serre produites chaque année par environ 3.300 logements ou encore par 9.000 véhicules.
- ✓ Un contrat conclu avec Eneco donne à la coopérative citoyenne Hesbenergie la possibilité de gérer et d'exploiter 1 éolienne du parc.
Les riverains et les citoyens concernés ont donc la possibilité, via la souscription de parts de coopérateurs, de bénéficier des avantages financiers du projet et de l'électricité produite par les éoliennes.

2. Dimensions prises en compte dans la définition du projet :

a. Incidence sur l'avifaune :

- ✓ Le projet mettra en œuvre des mesures biologiques compensatoires destinées à atténuer l'impact sur la biodiversité par l'implantation de mesures agro-environnementales spécifiques en faveur de l'avifaune (notamment pluviers et busards) sur une superficie totale de 28 ha. Il s'agira d'aménager des tournières enherbées et des bandes de céréales laissées sur pied. Ces mesures ont été négociées et décidées en concertation avec le DNF (Département Nature et Forêts de la région wallonne). En outre, les exploitants du parc subsidieront une étude de suivi scientifique de certaines espèces protégées nichant dans la plaine de Boneffe. Enfin, un module d'arrêt est prévu sur les éoliennes pour protéger les chauves-souris lorsque certaines conditions météo sont réunies.
L'ensemble de ces mesures aura des conséquences positives sur la biodiversité dans la plaine de Boneffe, actuellement fort impactée par l'exploitation agricole intensive.

b. Incidence acoustique :

- ✓ L'étude d'incidence établie pour le projet montre que l'ensemble du parc respecte sans problème les niveaux sonores maximums prévus par la réglementation en vigueur pour les habitations isolées les plus proches.
- ✓ En période estivale, un bridage des éoliennes est prévu pendant la nuit (de 22h à 6h du matin), pour éviter tout risque de dépassement de la valeur limite de bruit. Cette mesure ne concerne qu'une habitation/ferme.
- ✓ Une vérification des niveaux acoustiques après l'implantation des machines par un organisme agréé est prévue en cours d'exploitation.

c. Effet stroboscopique

- ✓ Selon leur localisation, l'étude d'incidence recommande d'équiper la moitié des éoliennes d'un module spécifique (shadow module) permettant leur arrêt si des problèmes répétés sont constatés lors de conditions météorologiques favorables au phénomène d'ombrage.
- ✓ La probabilité de l'utilisation de celui-ci est toutefois jugée très faible (maximum quelques heures par année).

e. Chantier

- ✓ L'itinéraire d'accès au chantier a été étudié pour diminuer le nombre de riverains soumis aux nuisances du charroi et ne devrait pas engendrer de perturbations particulières de la circulation locale.



3. Planning et financement

a. Planning

- ✓ Le 2^e trimestre 2017 sera consacré à la préparation du chantier, aux études des fondations, à l'élaboration des cahiers de charge pour les travaux et aux commandes. La construction du parc commencera en août 2017 et durera un an. L'entrée en production est prévue à l'automne 2018.

b. Financement de l'éolienne citoyenne

- ✓ La coopérative HesbEnergie lance une campagne de souscription pour le financement de l'éolienne citoyenne du projet. Tout citoyen désireux d'y participer peut obtenir les informations sur le plan financier et les avantages pour les coopérateurs en envoyant un mail à info@hesbenergie.be

